

ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES

(514) 846-1543

WWW.AML-LMA.ORG

INFO@AML-LMA.ORG

VOLUME V No. IV

BULLETIN DE LIAISON

JUIN 2004

Une nouvelle loi sur la procréation assistée – Projet de loi C-6

par Mona Greenbaum, coordonnatrice de l'AML

Le 29 mars 2004, après un long débat engendré par les recommandations de la *Commission Baird* en 1992, le projet de loi C-6, la *Loi concernant la procréation assistée et la recherche connexe*, a reçu la sanction royale. Ce projet de loi fédéral touche différents points dont le clonage, la recherche embryonnaire sur les cellules souches, le génie génétique, la maternité de substitution, les banques de sperme, les cliniques de fertilité, le consentement du donneur et différentes autres techniques utilisées pour fonder une famille. Le projet de loi prévoit également la création d'une Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée dont le rôle serait de réglementer et de mettre en vigueur les dispositions de la loi.

Pour celles d'entre nous en voie de fonder une famille, le projet de loi est à la fois bon et mauvais, mais principalement mauvais. Commençons par la bonne nouvelle : le Canada aura dorénavant un système uniforme et mieux réglementé pour les couples et les individus planifiant fonder une famille par l'entremise d'une clinique de fertilité. Les lesbiennes qui sélectionnent un donneur d'une banque de sperme sont assurées par les règlements de l'Agence d'avoir accès, si cela s'avère nécessaire, aux données concernant l'identité et les antécédents médicaux du donneur advenant des problèmes de santé chez l'enfant. L'Agence tiendra également à jour un registre des données concernant les bénéficiaires de techniques de procréation assistée, ainsi que de leur descendance. D'aucuns considèrent cela comme une atteinte à la vie privée et un nouvel exemple de l'intrusion de l'état dans la vie privée. Il faut pourtant évaluer les avantages et les inconvénients...

L'Agence conservera également les données concernant toutes les procédures de procréation assistée exécutées et sera ainsi en mesure d'en contrôler adéquatement le bon fonctionnement, ainsi que de cerner les problèmes pouvant survenir en regard de toute procédure de procréation assistée.

Finalement, tous les donneurs canadiens devront consentir à l'utilisation de leurs gamètes (sperme ou ovule) et décider de dévoiler ou non leur identité advenant une descendance éventuelle. Quoique ce fût déjà le cas dans différents endroits au Canada, ces options n'étaient pas toujours présentées.

Le projet de loi interdit une série d'actes qui n'auraient pas nécessairement dû être amalgamés sous une même loi, mais il en va ainsi. Par exemple, il interdit le clonage, que la majorité des Canadiens (hormis les Raéliens du Québec) trouve moralement répréhensible. Il interdit aussi la création d'une chimère ou d'un hybride animal-humain. Ici encore, les Canadiens sont généralement favorables à cette interdiction.

Le terrain devient pourtant glissant lorsqu'il est question de marchandisation. Dans une invraisemblable alliance entre la droite politique et la gauche féministe, un important principe directeur sous-jacent à la formation du projet de loi a vu germer l'interdiction de toute forme de commercialisation du corps humain ou de matériel humain. Les femmes sont considérées vulnérables à l'exploitation. Ainsi, la section sur la maternité de substitution, par exemple, criminalise la rétribution d'une mère porteuse. Quiconque rémunère une mère porteuse ou un intermédiaire peut être frappé d'une amende de 500 000 \$ et passible de 10 ans d'emprisonnement. Considérez en contre-pied les 12 ans d'emprisonnement de Karla Homolka!

Les donneurs de sperme non plus ne peuvent être rétribués pour leur don. Il est intéressant de noter que les hommes donnent leurs gamètes sans aucun problème depuis plus de 60 ans au Canada. Cependant, dès que le don d'ovule a été rendu possible au début des années 1990, le gouvernement a décidé de légiférer!

En vertu du nouveau système, soi-disant progressiste, altruiste et à l'image de ceux de pays comme la Suède, les donneurs ne seront dédommagés que pour des frais faisant l'objet d'un reçu. Dans les faits, le tout sera précisé au cours de la phase de réglementation du projet de loi. Cette section du projet de loi n'entrera pas en vigueur avant un an ou deux. Pour l'instant, les cliniques sont libres de déterminer ce qu'elles considèrent comme des frais remboursables. De plus, nous pouvons continuer à utiliser tout sperme en réserve.

L'Agence aura entre autres la tâche de déterminer l'accessibilité du sperme en provenance des États-Unis. Si le gouvernement canadien est conséquent avec lui-même, il ne sera probablement plus possible d'utiliser en territoire canadien du sperme d'un donneur rétribué, même si ce paiement est effectué à l'extérieur du Canada. Bon nombre d'experts estiment que d'ici un an ou deux les réserves de sperme canadien seront dangereusement basses. Le cas échéant, en contrepartie, le nombre de donneurs de types autres que caucasiens diminuera aussi. Les proportions étant déjà plutôt faibles, cette réglementation pourrait avoir un effet désastreux. La directrice clinique de *Repromed*, Kathy Roberto, toutefois, croit que la majorité de leurs donneurs persisteront même s'ils ne sont pas dédommagés pour leurs dons.

L'*Association des mères lesbiennes du Québec* a réussi à faire adopter un clause à la section des principes à l'effet que « les personnes cherchant à avoir recours aux techniques de procréation assistée ne doivent pas faire l'objet de discrimination, notamment sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur statut matrimonial. » Cette phrase a été ajoutée suite au dossier présenté en octobre 2001 et à la rencontre avec Réal Ménard, député homosexuel et membre du Comité permanent de la santé responsable de la formulation du projet de loi. Réal a proposé la motion qui s'est ensuite hissée au point 4-3. L'accès au plus grand nombre de cliniques et de banques possible s'avérera fort utile si les réserves viennent à s'épuiser. En définitive, si le système altruiste fonctionne, il sera agréable d'avoir droit d'accès partout.

La clause 10.3 stipule qu'« il est interdit, sauf en conformité avec les règlements et avec une autorisation, d'obtenir, de conserver, de céder, d'éliminer, d'importer ou d'exporter tout ou partie d'un ovule ou d'un spermatozoïde dans le but de créer un embryon. » Ainsi, celles qui optent pour l'insémination maison, souvent grâce au don d'un ami gai, seraient dans l'illégalité. Il est fort improbable que l'Agence nous accorde des autorisations. Cette clause restreint nos choix quant à la réalisation d'un projet parental. Théoriquement, selon les nouvelles règles, nous *pourrions* accompagner notre donneur à une clinique où son sperme serait entreposé et testé avant d'être disponible, six mois plus tard, pour un « don direct ». Toutefois, on peut noter deux problèmes. D'abord, pour certaines, les coûts seraient prohibitifs. Ensuite, le gouvernement interdit aux homosexuels de donner du sperme. Néanmoins, apparemment, dans le cas d'un donneur particulier, il sera possible de présenter une demande d'autorisation au gouvernement, même si le donneur est gai. Cependant, rien ne garantit que notre demande sera acceptée. Une cause juridique ontarienne se penche justement sur cette problématique.

Évidemment, le tout est fait dans notre meilleur intérêt. Après tout, le sperme frais peu être porteur de toutes sortes de maladies, n'est-ce pas? Voici encore un projet de loi hétérosexiste puisque les couples hétérosexuels n'ont certainement pas besoin d'une autorisation pour faire l'amour, tandis que les lesbiennes ne sont même pas en mesure de décider quoi introduire dans leur corps, ni ce qui constitue un risque raisonnable. Je peux concevoir qu'un médecin refuse d'inséminer avec du sperme frais, mais que cela devienne un acte criminel lorsque effectué dans le privé entre individus consentants évoque un peu trop *Big Brother (1984)*....

Il est tentant d'écarter cette clause comme inexécutable. Toutefois, au Québec on nous incite légalement à rédiger un contrat avec le donneur connu afin de prévenir toute réclamation ultérieure de paternité. Le code civil stipule clairement qu'un donneur ne peut réclamer paternité (jusqu'à un an après la naissance) que s'il y a eu relation sexuelle. Dans le cas contraire, il ne peut réclamer paternité. Au Québec, donc, les spécialistes en droit de la famille conseillent de rédiger un contrat avec le donneur indiquant qu'il n'est pas un partenaire sexuel, mais bien un donneur.

Selon la nouvelle loi, un tel contrat sera l'admission d'une infraction. Dans d'autres provinces, lorsque les parents doivent aller devant les tribunaux pour réclamer l'adoption coparentale, il sera impossible d'expliquer l'origine du projet parental sans avouer une infraction commise sous notre propre toit.

Selon cette nouvelle loi fédérale, notre besoin de protection contre les réclamations de paternité inopinées, ainsi que notre capacité à démontrer le lien entre les parents de même sexe et leurs enfants seront sérieusement compromis si l'insémination maison est criminalisée. Au cours du processus de consultation publique de l'Agence, nous devons expliquer que cette partie de la loi entre non seulement en conflit avec notre choix de projet parental (et du coup s'inscrit possiblement en violation avec la Charte), mais également avec les lois provinciales du Québec. Cela se heurte également aux années de précédents juridiques en regard de la coparentalité, ainsi qu'à la légalisation vraisemblable par le gouvernement fédéral du mariage de même sexe...

Plutôt que d'encourager des pratiques salubres, cette clause enveloppera l'insémination d'un voile de secret risquant de compromettre notre santé (p. ex. les femmes éviteront d'accompagner leur donneur pour des tests de dépistage des MTS) et fragilisera la protection juridique dont bénéficient nos familles.

Au cours de la période de réglementation de l'Agence, nous nous devons d'évaluer où et comment intervenir si des opportunités se présentent. Du coup, nous devons réfléchir à savoir si cette problématique constitue une base suffisante pour mettre en doute la constitutionnalité de la loi. L'article 15. (1) de la Charte stipule que « la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. » De toute évidence, le projet de loi C-6 semble contrevenir à cette section de la Charte. Nous travaillerons de concert avec le comité juridique et celui d'action politique d'*Égale Canada* afin de déterminer si une intervention peut ici avoir un impact.

VOUS VOULEZ ÉCRIRE POUR LE BULLETIN ? ENVOYEZ VOS ARTICLES, EN TOUT TEMPS, À INFO@AML-LMA.ORG OU PAR LA POSTE À AML, 2401, RUE COURSOL, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3J 1C8

Les nouvelles en bref – mars à juin 2004

Nouvelles de Montréal et Québec

18 février 2004 – *Égale news* – L'archidiocèse de Montréal a abandonné son projet d'exiger que les candidats à la prêtrise subissent un test de dépistage du VIH. Dans un communiqué de presse, l'archidiocèse a affirmé qu'il n'y a jamais eu de directive écrite exigeant ce genre de test en regard du processus de sélection des postulants.

« Notre réflexion se poursuit en regard d'une éventuelle révision des critères d'admissibilité au Grand Séminaire de Montréal pour les candidats à la prêtrise, stipule le document. Toutefois, nous pouvons déjà affirmer que cette révision n'imposera pas de test de dépistage du VIH. »

Mars 2004 – Une nouvelle clinique de fertilité, ouverte et non discriminatoire, a ouvert ses portes à Montréal. Certaines de nos membres ont visité la clinique OVO et leurs commentaires sont généralement favorables. Pour en savoir davantage au sujet de cette clinique, visitez leur site : <http://www.cliniqueovo.com/>

12 mars 2004 – MONTRÉAL– *Montréal 2006 / 365Gay.com* – En raison de la guerre entre les deux groupes hôtes d'importants événements sportifs allosexuels en 2006, la *European Gay and Lesbian Sports Federation* (EGLSF) a quitté la Fédération des Jeux Gais.

En 2006, Chicago sera la ville hôte des jeux de la Fédération des Jeux Gais. En novembre dernier, Montréal qui devait être l'hôte de ces jeux a quitté la Fédération suite à une dispute au sujet du contrôle de l'événement et du budget. Le groupe montréalais, rebaptisé Rendez-Vous Montréal 2006, tiendra ses propres jeux ce même été.

La fédération européenne représente 100 équipes sportives et 10 000 athlètes d'Europe. Cette décision présage que nombre de ces athlètes prendront le chemin de Montréal en 2006.

18 mars 2004 – MONTRÉAL – La plus importante commission scolaire du Québec a voté en faveur de l'annulation de la collecte annuelle de sang d'Héma-Québec à ses bureaux montréalais jusqu'à ce que la société révise ses politiques de sélection de donneurs qui excluent les homosexuels.

La requête a été présentée par Paul Trottier, le vice-président de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui ne peut donner de sang à cause de son orientation sexuelle. Trottier affirme que la mise en place de méthodes de sélection sophistiquées rend cette politique désuète et discriminatoire, perpétuant du coup une fausse impression auprès des jeunes que l'orientation sexuelle, et non la pratique sexuelle, est risquée.

La motion en faveur de l'annulation de l'événement à la CSDM a été adoptée à l'unanimité.

2 avril 2004 – MONTRÉAL – *Montréal 2006 / 365Gay.com* - Les jeux allosexuels internationaux qui se tiendront à Montréal deviendront les premiers OutGames.

L'hiver dernier, Rendez-Vous 2006 a dirigé une réflexion avec des groupes sportifs du monde entier qui a donné naissance à un nouvel organisme de tête du sport allosexuel, l'Association Sportive Internationale des Gais et des lesbiennes (GLISA) dont l'objectif est de soutenir le sport gai sur une base annuelle et de présenter un événement sportif quadriennal judicieusement nommée : OutGames.

Montréal accueillera donc les premiers OutGames.

De surcroît, grâce à ce partenariat avec la GLISA, Montréal 2006 lèguera un important héritage à la communauté sportive internationale, d'affirmer l'olympien Mark Tewksbury, coprésident de Rendez-Vous Montréal 2006.

Nouvelles canadiennes

16 février 2004 – NUNAVIT – *Globe and Mail* – Dans un renversement de situation, Paul Okalik a été réélu premier ministre du Nunavut, un territoire de l'arctique canadien. Okalik est en faveur du nouveau projet de loi des droits de l'homme du territoire interdisant toute discrimination envers les homosexuels. Son unique adversaire, Tagak Curley un Chrétien évangélique, était si opposé à ce projet de loi qu'il est revenu en politique afin de le contrer.

4 mars 2004 – *Xtra!* – La violente attaque contre un gai, qualifiée par le corps policier de crime haineux, a engendré une vague de malaise et d'activisme à Hamilton. L'attaque au couteau contre Ronn Mattai, 38 ans, propriétaire du populaire restaurant et club de jazz The Junction Café, a forcé les policiers, les politiciens, les leaders de culte, les dirigeants du monde des affaires et tout particulièrement la communauté allosexuelle à exiger une meilleure formation, des mesures fermes et de solides prises de position.

L'attaque a eu lieu aux petites heures du matin, le samedi 21 février dernier, au bar l'Absinthe du centre-ville d'Hamilton. Plus de 200 points de suture furent nécessaires pour soigner les blessures au visage de Mattai causées par des agressions répétitives avec des débris de verre.

Michael Codeiro, 19 ans, est accusé d'agression grave. Le chef de police d'Hamilton, Brian Mullan, a déclaré que des preuves claires et convaincantes ont rapidement été présentées permettant de conclure à un crime haineux.

16 mars 2004 – OTTAWA – *CanWest News Service* – Dans un procès creusant un fossé entre la culture autochtone et les droits des gais, un juge a accordé à une mère lesbienne la garde de ses enfants malgré le fait que son ancien mari craint qu'ils soient victimes de discrimination puisque leur communauté Mohawk condamne l'homosexualité.

Cette décision du juge s'appuie sur des décisions antérieures en faveur de la reconnaissance et du respect des relations de même sexe. La décision donne à Devona Sharrow, une Mohawk de la réserve d'Akwesasne près de Cornwall en Ontario, la garde de ses quatre enfants en dépit de sa relation et de sa cohabitation avec une américaine non autochtone. Le père des enfants, Stacey Boots, aura droit de visite.

L'automne dernier, au cours du procès, deux des trois « mères de tribu » Mohawk, au nombre desquelles la grand-mère paternelle des enfants, ont témoigné que les homosexuels étaient ostracisés de la culture Mohawk traditionnelle dans laquelle les enfants ont grandi. Ces derniers parlent la langue, participent aux cérémonies traditionnelles et vont à l'école Mohawk.

Toutefois, la communauté croit également au principe stipulant que toute décision doit être prise dans le meilleur intérêt des enfants. Le juge a donc conclu que les quatre enfants seraient mieux avec leur pourvoyeuse principale de soins plutôt qu'avec leur père aux prises avec des problèmes d'alcool.

15 avril 2004 – OTTAWA – *365Gay.com* – Svend Robinson, le premier gai à être élu au parlement canadien a annoncé qu'il ne se porterait pas candidat de nouveau. Robinson fait l'objet d'une enquête policière relativement au vol d'un bijou dans une salle des ventes aux enchères la fin de semaine dernière à Vancouver.

Éclatant régulièrement en sanglots, Sven Robinson, qui a affirmé être sous le coup d'un « très grand stress et de peine émotionnelle », a dit que cet incident « ne lui ressemblait pas du tout ». Il soutient que lorsqu'il a compris l'ampleur de son geste, il a tenté en vain (en raison du congé de Pâques) de joindre les

propriétaires de la boutique. Robinson affirme qu'il s'est ensuite rendu aux policiers, qu'il leur a révélé son méfait dans les moindres détails.

Aucune accusation n'a encore été portée contre lui.

Avec l'annonce attendue d'une élection printanière, Robinson croit qu'il serait dans le meilleur intérêt de ses électeurs qu'il ne se présente pas de nouveau. Il a toutefois laissé entendre qu'il n'avait pas nécessairement fait une croix sur sa carrière parlementaire.

Le néo-démocrate a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1979 en tant que député de Burnaby en Colombie-Britannique. Depuis, il a été réélu à sept reprises, faisant de lui le doyen des parlementaires de la Colombie-Britannique. Il a avoué publiquement son homosexualité en 1988. Robinson, à 52 ans, est devenu le premier député ouvertement gai en politique fédérale. Il a été un pionnier de la défense des causes allosexuelles au Parlement, réclamant haut et fort le droit au mariage pour les conjoints de même sexe. L'an dernier, il a proposé un projet de loi visant à inclure l'orientation sexuelle à la liste des classes protégées par les lois sur le harcèlement.

Robinson a confié qu'il serait en congé de maladie pour le reste de la session parlementaire.

28 avril 2004 – OTTAWA – *365Gay.com* – Le gouvernement canadien a voté une législation afin d'inclure l'orientation sexuelle à la loi canadienne sur les crimes haineux.

La violence physique pour cause d'orientation sexuelle est déjà interdite au pays, mais jusqu'à maintenant les gais n'étaient pas protégés, à l'instar des autres minorités, contre le harcèlement et la propagande haineuse.

Que le projet de loi soit parvenu jusqu'à la Chambre des communes tient du miracle. Le projet n'avait pas été proposé par le gouvernement. C'était plutôt un projet de loi émanant du député néo-démocrate Svend Robinson. Qu'il ait obtenu l'aval des Communes tient du miracle.

Le Sénat a également approuvé le projet de loi. Dans son cheminement en vue d'être adopté, le projet de loi a soulevé des débats houleux au Parlement et a été la cible de critiques véhémentes et de pression de groupes religieux conservateurs qui soutiennent que cela les empêcheraient de prêcher que l'homosexualité est un péché.

L'Association canadienne des chefs de police et l'Association canadienne de la police professionnelle sont favorables au projet de loi. Selon la nouvelle loi, toute personne incitant à la violence envers les gais et les lesbiennes serait passible d'amende et d'emprisonnement.

29 avril 2004 – *CBC news online* – Un projet de loi interdisant le clonage humain, les mères porteuses et la vente de sperme et d'ovaires humains, le projet de loi C-6, a reçu un traitement royal. Le Canada est l'un des derniers pays au monde à adopter une réglementation concernant les technologies de reproduction. (Voir l'article de fond à ce sujet.)

4 mai 2004 – OTTAWA – *365Gay.com* – Un homosexuel mexicain craignant d'être persécuté dans son pays d'origine s'est vu refusé le droit d'asile au Canada sous prétexte qu'il n'était pas assez efféminé. La commission de l'immigration et du statut de réfugié (IRB) canadienne a rejeté la demande de Fernando Enrique Rivera estimant qu'il n'était pas « assez efféminé » pour être exposé aux persécutions au Mexique, selon l'article du *Globe and Mail*.

« Je connais des réfugiés homos qui ont mis du rouge à lèvres et se sont habillés de façon efféminée le jour de l'audience parce qu'ils pensaient que ça aiderait, a déclaré M. Rivera, mais ce n'est pas mon genre. »

Rivera, qui occupe un emploi de statisticien au service de la police de Puerto Vallarta, a fui vers le Canada il y a quatre ans après avoir été victime de chantage de la part de plusieurs officiers de police qui menaçaient de dévoiler son homosexualité. Rivera affirme qu'il risquait de perdre son emploi si son orientation sexuelle était connue au sein du corps policier et ajoute qu'une collègue lesbienne a été démise de ses fonctions dès que son orientation sexuelle a été découverte.

La Commission juge que bien que Rivera serait probablement congédié par le service de police de Puerto Vallarta, il pourrait déménager à Mexico, une ville beaucoup plus tolérante.

Bien que des lois des droits de l'homme protègent les gais au Mexique, un rapport de 2003 du World Policy Institute de Washington rapporte que les gais sont souvent victimes d'abus aux mains de fonctionnaires municipaux.

La cour fédérale du Canada a rejeté l'appel de Rivera. Si le gouvernement rejette également un appel pour des raisons humanitaires et compatissantes, il pourrait faire face à la déportation.

« La notion élémentaire d'asile est remise en cause lorsqu'un juge reconnaît qu'un homme est persécuté, mais le renvoie dans son pays d'origine en l'invitant à masquer les traits caractéristiques qui ont justement mené à cette injustice et qui en font un candidat idéal à l'asile », déclare Jon Davidson, avocat principal de Lambda Legal et d'un groupe d'action judiciaire américain qui traite de causes similaires.

11 mai 2004 – PlanetOut.com – RÉSUMÉ : David Reimer, un canadien ayant été élevé comme une fille, une controverse qui a retenu l'attention du monde entier sur des questions de genre et de biologie, s'est enlevé la vie.

Voir: <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/05/11/3>

Le mariage gai – Chronologie des événements (Vous pouvez sauter cette section si le sujet commence à vous ennuyer)

Veuillez noter : Aux États-Unis, le débat sur le mariage est complètement sens dessus dessous! Dans presque tous les États, il y a des résolutions en faveur de et contre le mariage de même sexe. Il est donc illusoire de vouloir traiter ce sujet en profondeur dans ce bulletin. Pour un excellent portrait de la situation aux États-Unis, toutefois, consultez la rubrique « Marriage » du site de la campagne pour les droits de l'homme : www.hrc.org/marriage/

Un tableau soigné de l'évolution de la situation, État par État, est disponible en cliquant sur la rubrique « States with Anti-Gay marriage laws » du site.

Nous continuerons tout de même de vous brosser un portrait d'ensemble de la situation aux États-Unis.

24 février 2004 – ÉTATS-UNIS – L'aspirant président démocrate américain John Kerry assure qu'il serait en faveur d'un amendement constitutionnel au Massachusetts qui interdirait le mariage de même sexe mais autoriserait l'union civile.

3 mars 2004 – STOCKHOLM, SUÈDE – La **Suède** est en voie de devenir le troisième pays d'Europe à autoriser le mariage de conjoints de même sexe. Le comité parlementaire de la Justice étudie trois motions dans le but de remplacer la loi actuelle sur l'union civile de même sexe par des droits égaux au mariage.

11 mars 2004 – ÉTATS-UNIS – Des sondages d'opinion démontrent que les Américains opposés au mariage gai ne serait en réalité que de 59 %. Dans les faits, une petite majorité favorise l'union civile (54 %). Ce nombre est étonnant. En juillet dernier, seulement 40 % des Américains étaient favorables à l'union civile. En à peine six mois, bien des gens ont changé leur fusil d'épaule! La majorité des Américains sont opposés à l'amendement de la constitution (53 %).

11 mars 2004 – ÉTATS-UNIS – La Cour suprême de la Californie a décidé de suspendre temporairement la délivrance de licences de mariage aux couples de même sexe.

15 mars 2004 – RIO DE JANEIRO, BRÉSIL – Un juge du sud du Brésil a tranché que les unions de même sexe doivent être reconnues par le gouvernement. C'est la première décision de ce genre au pays.

18 mars 2004 – Les données publiées au sujet des 4000 couples de même sexe qui se sont mariés à **San Francisco** révèlent que la majorité des couples étaient composés de femmes âgées entre 36 et 50 ans ayant une formation universitaire.

19 mars 2004 – QUÉBEC – La Cour d'appel du Québec a jugé qu'il était inconstitutionnel de refuser de délivrer des licences de mariage aux couples de même sexe et a immédiatement entrepris de remédier à la situation. Le Québec devenant la troisième province à autoriser le mariage de couples de même sexe, plus de 70 % des Canadiens ont maintenant droit à l'égalité d'accès au mariage.

24 mars 2004 – Dans un discours, la militante américaine des droits civils Coretta Scott King a dénoncé la proposition constitutionnelle visant à interdire le mariage de même sexe.

29 mars 2004 – MASSACHUSETTS Les législateurs ont convoqué leur troisième convention constitutionnelle et ont rapidement approuvé un amendement constitutionnel interdisant le mariage de même sexe et adoptant l'union civile.

1^{er} avril 2004 – Michael Hendricks et René Leboeuf, le couple dont l'interminable saga judiciaire s'est soldée par l'obtention du droit de se marier au Québec, se sont unis au palais de justice de Montréal.

1^{er} avril 2004 – OTTAWA Dans un dossier sollicitant l'aide de la Cour suprême quant à la rédaction d'une législation reconnaissant les unions gaies, le gouvernement canadien a souligné que l'interdiction du mariage de même sexe n'était plus justifiable. Il s'agit de la plus importante attestation à ce jour de la position du nouveau gouvernement du premier ministre Paul Martin au sujet du mariage de même sexe. Le document stipule qu'il n'y a aucune évidence démontrant que l'accès égal au mariage pour les conjoints de même sexe ferait ombrage au mariage des couples de sexe opposé, pas plus qu'il ne les dissuaderait de se marier.

Le tribunal doit encore entendre les 18 intervenants autorisés à faire valoir leur argumentation dans cette cause, dont bon nombre de groupes religieux conservateurs opposés au mariage de même sexe.

On s'attend à ce que la Cour suprême rende son opinion publique en 2005. Par la suite, cette législation serait proposée au Parlement.

8 avril 2004 – Le magazine *Forbes* soutient que la légalisation du mariage de même sexe serait « une aubaine pour l'industrie du mariage ». La revue économique estime qu'advenant la modification des lois, les couples gais vivant actuellement en union libre pourraient collectivement dépenser 16,8 milliards de dollars pour s'unir légalement.

15 avril 2004 – MADRID, ESPAGNE – Le premier ministre espagnol Jose Luis Rodriguez Zapatero a annoncé au Parlement sa volonté d'aller de l'avant avec le projet de légalisation du mariage gai et d'égalité des droits pour les couples gais.

23 avril 2004 – La **France** s'apprête à célébrer son premier mariage de même sexe cet été puisque que le maire d'une commune de la banlieue de Bordeaux critique l'inaccessibilité au mariage pour les couples gais et lesbiens.

26 avril 2004 – Les supporters **australiens** du droit égal au mariage ont dénoncé l'intention du premier ministre John Howard d'empêcher la reconnaissance des mariages gais étrangers en territoire australien.

28 avril 2004 –TORONTO Des militants gais canadiens ont annoncé une campagne de promotion du mariage de même sexe dans le cadre des élections fédérales imminentes. Simultanément, dans des conférences de presse à Toronto, à Ottawa et à Vancouver, **Canadiens et Canadiennes pour le droit égal au mariage** a lancé « Votez pour l'égalité 04 ».

« Les Canadiens et les Canadiennes pour le droit égal au mariage recherchent les rapports de vote et les affirmations publiques des candidats des principaux partis du Canada, » a affirmé Alex Munter, coprésident des Canadiens et Canadiennes pour le droit égal au mariage.

Par contre, le groupe doit composer avec le 1,5 million de dollars planifiés pour la publicité prévue par la branche canadienne de **Focus on the Family**. Canadiens et Canadiennes pour le droit égal au mariage est convaincu qu'une bonne partie de ce budget provient de l'organisme souche américain.

3 mai 2004 – À **Seattle**, un ralliement contre le mariage de même sexe a rassemblé près de 20 000 personnes.

9 mai 2004 – L'organisme **Focus on the Family** a fait paraître des publicités pleine page dans des quotidiens canadiens d'un océan à l'autre afin de dénoncer le mariage et les familles de même sexe. La publicité montre un homme et une femme de race blanche, un enfant dans les bras. En arrière plan, on aperçoit des hommes et des femmes de race blanche souriant de béatitude devant la représentation de cette famille. Il y a peut-être une personne de couleur dans cette photo.

Le texte se lit comme suit : « Nous avons foi en papa et maman. Nous croyons au mariage. La famille est l'école de la vie et les leçons durables sont enseignées par un homme et une femme – un père et une mère. Nous avons foi en papa et maman. Leur engagement conjugal l'un envers l'autre et leur engagement parental envers leurs enfants représentent le fondement de notre société. Si vous croyez au mariage traditionnel, protégez-le ».

Une publicité pleine page dans l'édition du samedi du *Globe and Mail* coûte environ 35 000 \$.

11 mai 2004 – Selon un rapport commandé par le ministère de la justice, le gouvernement fédéral devrait éviter l'utilisation du terme « mariage » pour tenter de convaincre un public canadien divisé sur la possibilité de permettre aux gais et aux lesbiennes de se marier. L'étude conclut que le gouvernement devrait plutôt opter pour le syntagme « mariage civil » qui risque moins d'offenser ou de confondre les gens qui considèrent le « mariage » comme une institution religieuse.

13 mai 2004 – PARIS, FRANCE – En France, le parti Vert rivalise avec le parti Socialiste pour gagner le vote gai en promettant, l'un comme l'autre, la légalisation du mariage de même sexe. Cette démarche oppose la gauche au gouvernement conservateur du parti UMP qui est hostile au mariage gai. Un sondage

récent du magazine *Elle* démontre que 64 % des Français sont favorables aux mariages de même sexe, tandis que 49 % approuveraient également l'adoption par des couples gais.

17 mai 2004 – (Boston, Massachusetts) La ville de Cambridge au Massachusetts est devenue le premier endroit aux États-Unis à émettre une licence de mariage pour les couples de même sexe. Marcia Hams, 56 ans et sa conjointe, Susan Shepherd, 52 ans, sont entrées dans l'histoire en devenant le 1er couple américain à obtenir un permis pour se marier.

Nouvelles internationales

17 février 2004 – *Egale listserv* – La région espagnole de Navarre est devenue la première région du pays à permettre aux couples de même sexe d'adopter. La majorité des parties politiques avait supporté le projet. La Catalogne envisage une loi semblable (qui permettrait aux couples de même sexe d'élever des enfants mais non de les adopter).

2 mars 2004 – La fédération des jeux gais a annoncé que Chicago a gagné la compétition face à Los Angeles pour être la ville hôte des 7 ième jeux gais de 2006.

Voir: <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/03/02/3>

11 mars 2004 – *365Gay.com/ PlanetOut.com* – Le parlement européen a élargi la définition de "famille", ce qui a pour effet de simplifier la vie aux gais et lesbiennes d'Europe, ainsi qu'à leur famille pour se déplacer et vivre à l'intérieur de l'Union Européenne. La mesure avait pour but de diminuer les tracasseries administratives auxquelles font face les couples de même sexe, toutefois cela ne s'applique que pour les pays qui reconnaissent les conjoints de même sexe.

Cela signifie qu'en 2006 un citoyen non-européen avec un conjoint de même sexe au Danemark pourrait déménager en Belgique et avoir un droit automatique de résidence, toutefois cela ne serait pas vrai si le couple déménageait en Espagne ou en Grèce. Malgré les incohérences de cette nouvelle directive, Antonio Vitorino, le commissaire à la justice et aux affaires internes de la communauté européenne, considère qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

15 mars 2004 – *365Gay.com* – Nations Unis – Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a fait face à une levée de boucliers de la part des pays musulmans membres lorsqu'il a décidé d'étendre les bénéfices pour conjoints aux conjoints de même sexe pour les employés de l'ONU.

Les 56 pays de la conférence islamique n'ont pas apprécié l'ordre de M. Annan qui devait prendre effet en février. Selon eux l'assemblée générale de l'ONU n'avait pris aucune décision pour changer la définition de la famille.

Devant cette fin de non-recevoir M. Annan a limité les bénéfices aux conjoints de même sexe seulement si l'employé de l'ONU est citoyen d'un pays qui reconnaît officiellement les relations de même sexe. Pour l'instant très peu d'employés se sont prévalus de ces nouveaux privilèges depuis l'entrée en vigueur soit le 1er février.

30 mars 2004 – *Familia Listserv* – Chili – Une mère lesbienne a obtenu la garde de ses trois filles après une bataille juridique qui a entraîné un débat national. La cour de Temuco a statué "qu'il n'y avait pas de raison de douter de la capacité de cette femme de s'occuper de ses enfants." Les organismes de protection des droits de la personne ont applaudi la décision, alors que l'église catholique a critiqué sévèrement la décision du tribunal. L'église catholique exerce encore une influence importante au Chili. Le divorce n'est permis légalement au Chili que depuis le début de l'année 2004, en effet une loi permettant le divorce fut adoptée après 120 ans de prohibition.

15 avril 2004 – *nouvelles d' ILGA* - (London) – Une motion pour ajouter l'orientation sexuelle à la liste des droits humains à protéger par l'ONU a été remise à l'an prochain en raison de pressions intenses de la part du Vatican et des pays musulmans. C'est la deuxième année consécutive que cette motion est retirée à la commission des droits de la personne de l'ONU à Genève. La proposition avait été appuyée par le Canada et la majorité des états européens.

Michael Cashman un membre du parlement européen et gai insistait sur l'importance de cette motion en mentionnant que: "des millions de personnes à travers le monde subissent des sévices en raison de leur orientation sexuelle et cela va de la discrimination, à la violence, à la torture, à l'imprisonnement jusqu'à la mise à mort. Malheureusement pour la deuxième année consécutive l'ONU ne condamne pas cette discrimination et permet ici que continuent les abus basés sur l'orientation sexuelle."

Plusieurs intervenants avaient peur que la résolution soit défaite et simplement retirée de l'agenda de l'ONU, toutefois ce ne fut pas le cas et la résolution reviendra l'an prochain. Cela donnera aux activistes LGBT une année de plus pour tenter de faire fondre les résistances immenses face à cette résolution.

Fait à noter pour la première fois à l'ONU une large coalition d'activistes LGBT de partout au monde représentant des organisations de pays aussi différents que les Iles Fiji, le Sri Lanka, le Brésil, l'Argentine, le Mexique, le Sierra Leone, le Chili, l'Inde, le Népal, etc., ont travaillé ensemble à Genève.

15 avril 2004 – Malgré une désapprobation importante de nombreux pays, le parlement de Zanzibar a fait adopté une loi rendant illégal l'homosexualité.

Voir: <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/04/15/5>

16 avril 2004 – *365Gay.com* – (Singapour) Le gouvernement de Singapour tente de se défaire de son image de conservatisme et voudrait qu'on le perçoive comme ouvert aux médias et aux arts, mais cette nouvelle image d'ouverture ne s'étend pas aux gais. Le gouvernement a ordonné à la seule organisation de défense de droits des gais de Singapour de se dissoudre. Le gouvernement a demandé à toutes les organisations de s'enregistrer. Quand le groupe de soutien gai, *Des gens comme nous*, a tenté de s'enregistrer comme société ou organisation officielle sa demande fut rejetée.

Des gens comme nous qui aurait 1000 membres aidait à la promotion des droits des gais principalement via internet.

Les lois de Singapour banissent les pratiques homosexuelles en les classant dans la catégorie des actes de grossières indécences. Il y a eu peu de poursuites devant les tribunaux. Selon Vivian Balakrishnan, le ministre d'état pour le développement national, Singapour n'est pas prêt à accepter les groupes de défense des droits des gais.

18 avril 2004 – *365Gay.com* - (Auckland, Nouvelle-Zélande) Dans ce que nous croyons être une première mondiale un garçon de 2 ans aura 3 parents homosexuels: un gai qui a fait don de son sperme, une mère lesbienne qui l'a porté et sa partenaire de même sexe. Il s'agit d'une décision du Tribunal d'Auckland en Nouvelle-Zélande. Cette décision met terme à une bataille juridique entre deux couples de même sexe. La bataille avait débuté avant la naissance du bébé.

Le bébé fut conçu après entente et rédaction d'un contrat entre un couple de lesbiennes et un couple de gais de Sydney. Les couples étaient amis. Les femmes étaient originaires d'Auckland mais résidaient à Sydney en Australie, à l'époque de l'entente. Après la naissance du bébé les couples se sont brouillés et les femmes ont décidé de retourner à Auckland en Nouvelle-Zélande et refusaient l'accès à l'enfant pour les gais.

La conjointe de la mère biologique a fait une demande d'adoption de l'enfant. Le donneur a intenté une poursuite en s'appuyant sur le contrat signé par les 2 couples qui stipulait que bien que l'enfant vivrait avec les 2 femmes, le donneur serait désigné comme le père sur le certificat de naissance. De plus le contrat mentionnait que les 2 hommes seraient consultés quant aux décisions parentales et auraient accès à l'enfant un minimum de 14 jours par année.

La juge Sarah Fleming du tribunal de la famille d'Auckland a décidé que les 2 mères auraient la garde de l'enfant, mais que le père biologique avait droit à une garde partagée. Elle a été au-delà du contrat initial et a permis un accès à l'enfant à tous les mois, soit 7 jours de visite par mois pour le père.

Divers

Mai 2004 – Ressortir du placard: les lesbiennes et le cancer. Dire aux gens que vous avez un cancer c'est comme sortir du placard à nouveau. Les gens vous écoute et vous dise "Oh mon dieu, vous avez un cancer. C'est comme avoir le lèpre. Les gens s'éloignent." C'est du moins le témoignage de lesbiennes aux prises avec le cancer. Une étude ontarienne a interrogé 26 lesbiennes diagnostiquées avec un cancer féminin (ovaires, sein, utérus) et nous permet de partager leur expérience avec les traitements et les aléas de leur vie depuis le diagnostic.

Pour plus de détails: <http://www.oneworld.ca/link/gotoarticle/addhit/83020/983/1703>

Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

RENCONTRES À VENIR :

JUIN

♦ **Mercredi, le 2 juin 2004: Journée nationale de lutte contre l'homophobie.** Une initiative de la Fondation Emergence, la journée inclura: une campagne de sensibilisation, la remise du Prix Lutte contre l'homophobie, un sondage, le dévoilement d'un plan d'action pour les cinq prochaines années et une invitation à la mise sur pied d'initiatives des milieux locaux et régionaux, ainsi qu'une table ronde sur la place des personnes homosexuelles dans la société. Vous pouvez réserver vos places en composant le 514-866-6788. Pour plus d'info: www.homophobie.org

♦ **Samedi le 12 juin de 10 h à 16 h : Pour toute la famille : VENTE DE GARAGE.**

Venez découvrir le fameux Kiosque de limonade des enfants, la piscine et notre DJ. Venez y dénicher de bonnes affaires, des objets de collection AML/LMA, et bien plus!

OÙ: Dans une ruelle du Plateau, entre les rues Saint-André et Saint-Hubert et les rues Gilford et de Bienville

COMMENT: Amenez-y vos objets à vendre: vêtements, jouets, livres, bijoux, matériel de cuisine, équipement pour enfants, CD...Les objets, propres et en bon état, peuvent être déposés du 7 au 12 juin au 4734, rue Saint-André. Les invendus seront donnés à une oeuvre de bienfaisance. Les produits de la vente seront remis à AML/LMA. Pour plus amples informations, appelez: **Sylvia ou Sylvie au (514) 521-9783**

JUILLET:

♦ **Samedi le 3 juillet de 11 h à 15 h : Activité pour ados! QUOI :** Une activité permettant aux adolescents de prendre activement part aux célébrations de la Fierté gaie en fabriquant des bricolages qui seront vendus au cours de la journée communautaire. Les produits de la vente seront remis à AML/LMA.

OÙ : au CCGLM (Centre communautaire gai et lesbienne de Montréal) : 2075, rue Plessis (métro Papineau)

VEUILLEZ CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE AUPRÈS DE LAUREN AU (450) 671-4816

♦ **Samedi le 10 juillet : enfants et adultes** : Sylvie et Sylvia de L'Association vous invitent à une **Journée de plein air** à Val Morin. Au programme : plage, pique-nique, kayak, planche à voile, marche, bicyclette, ballon volant, etc. En soirée, un feu de camp, des chansons et des guimauves viendront clôturer le tout.

Amenez votre maillot, vos serviettes, et tout ce qui vous plaira pour passer une journée à la campagne. Le BBQ sera à votre disposition pour cuire vos hamburgers, hot-dogs et autres. Notre chalet est situé à proximité de la piste cyclable du P'tit Train du Nord. Le terrain est très accueillant. Le chalet sera accessible pour les salles de bain et autres commodités. Le stationnement est vaste. Vous pouvez également emporter votre tente, votre équipement de camping, votre nourriture, bref, tout ce dont vous avez besoin pour passer la nuit et faire durer le plaisir!

En cas de mauvais temps, l'activité aura lieu le 17 juillet. Il n'est pas nécessaire de répondre. Pour les directions voir la feuille ci-jointe.

♦ **Samedi le 31 juillet de 11h00 à 17h00 : pour toute la famille : Journée communautaire:** Auprès de nombreux autres organismes communautaires, nous tiendrons notre propre kiosque pour les mères lesbiennes et celles en devenir. L'an dernier, plus de 200 000 personnes ont participé à cette journée. Nous vous invitons à venir faire un tour pour soutenir votre association et visiter les autres kiosques. Les kiosques seront situés sur la rue Berri, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque ainsi que sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Denis et Saint-Hubert. Des services de restauration seront disponibles sur le site.

Des activités spéciales sont prévues pour les enfants! Venez vous procurer l'un des magnifiques T-shirts de votre association qui ont été peints à la main. Des vêtements pour enfants et nourrissons, aux couleurs de la Fierté, seront également disponibles. **Pour ceux désirant profiter d'une prévente, contactez Mona au (514) 846-1543.**

AOUT:

♦ **Dimanche le 1er août – Pour toute la Famille : Défilé de la Fierté gaie - Départ à midi** : Comme l'année dernière, nous déambulerons sur le boulevard René-Lévesque. Le point de départ sera la rue Guy et le point d'arrivée la rue Saint-Denis. La minute de silence se tiendra à 13h30 précis. À quelques semaines de l'événement, nous serons en mesure de vous fournir plus amples informations sur notre position au sein du défilé. Venez en grand nombre, amenez vos enfants, vos amis, votre famille (pères, grands-parents, oncles, tantes, etc.), vos voisins... Plus nous serons nombreuses et nombreux, plus nous nous amuserons. Au plaisir de vous y voir !

BABILLARD :

Mère et fille de 9 ans cherche mère et enfant du même âge (fille de préférence) pour faire des sorties, activités, etc. Écrire à : mjlegault@arobas.net

De Stephane Gaudet, pour le conseil de paroisse de l'Église unie de St-Jean: Bonjour à toutes et à tous! J'ai le plaisir de vous informer que l'Église Unie St-Jean, une communauté protestante francophone inclusive, a complètement refondu et mis à jour son site Internet. Parmi les ajouts, on trouve la page "INCLUSIVITÉ" qui présente l'attitude d'ouverture et d'accueil de notre paroisse envers les personnes gaies, lesbiennes,

bisexuelles et transgenres. Je vous invite donc à venir faire une petite visite à : http://www.cam.org/~st_jean/index.html

NAISSANCES ET ADOPTIONS :

Catherine Derry et Karen Clendinneng annoncent la naissance de leur fils **Robert David Derry le 23 avril 2004 à 00 :40**. Il est né à l'hôpital Juif de Montréal et pesait 6 livres et 14 onces et mesurait 18.5 pouces. Robert complète joyeusement notre famille et cela même s'il est un « casseur de party ». En effet il est né prématurément de 2 semaines le jour même où nous devions nous marier légalement. Le mariage fut remis au 5 juin, et évidemment Robert sera présent. Nous sommes impatientes de le montrer car il est magnifique.

DIVERS:

Traductrices , Rédactrices, etc: Nous sommes à la recherche de volontaires bénévoles pour aider à la traduction du bulletin de liaison de l'anglais au français. Toute contribution (même 1 ou 2 pages) serait appréciée. Si cela vous tente et que vous êtes disponibles, veuillez nous contacter à : info@aml-lma.org

Y a-t-il d'autres mamans qui voudraient se rencontrer autour d'un café ? Si vous êtes intéressée, téléphonez à Suzie au (514)842-6884.

Bonjour à toutes ! Nous venons tout récemment d'emménager dans la **ville de Québec** et nous trouverions enrichissant de rencontrer d'autres mères et futurs mères lesbiennes comme nous. Alors si ça vous intéresse, écrivez-nous ! **À bientôt ! Marie-Christyne Élie & Mélanie Lambert**
Mariechristyne@hotmail.com

.....
Batshaw Youth and Family Centres is encouraging English speaking and bilingual lesbian couples, and singles, to consider becoming **foster parents**. There are babies, pre-schoolers and older children who are waiting for a foster home. For some the plan will be to help them return to their families. For other children, the plan will be to work toward **adoption**. What a remarkable feeling it is to know you have made a difference in the life of a child by providing a stable, safe and loving environment. For more information, please call, **Rena Rubin, Foster Care Recruiter, at 932-7161, local 416, or send an e-mail to**

Le bulletin de liaison est un espace libre pour permettre la communication entre les membres de l'association. Si vous voulez annoncer un événement dans le prochain numéro, veuillez nous faire parvenir une note à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8.

Si vous avez quelque chose à vendre, louer, acheter ou annoncer mais qui implique un échange d'argent alors vous pouvez placer une annonce dans le bulletin au coût de 20 sous par mot.

LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers individuels ou pour petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification, impôts, stratégies d'enrichissement. Consultation initiale gratuite, 20 % de tous les frais subséquents sera versé à l'AML. J. Freed, 514-483-5130, www.jfreed.ca